



# COMPTE RENDU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## JEUDI 7 FEVRIER 2019

---

Début de séance : 19h41

Fin de séance : 22h06

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février à 19h30, le Conseil municipal de la commune de PLUVIGNER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. Gérard PILLET, Maire.

**27 élus présents** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARERIC Mélanie.

**ABSENTS EXCUSES :**

- HINGRAY Diane
- MOIZAN Jérôme

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BRIENT Pascal

**Date de convocation du Conseil municipal** : le 31 janvier 2019

*INTRODUCTION DU MAIRE*

M. le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h41.  
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal propose comme secrétaire de séance M. BRIENT Pascal :

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal désigne BRIENT Pascal comme secrétaire de séance.**

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Néant.

**M. le Maire informe l'assemblée des pouvoirs conformes conformément aux règles en vigueur.**

**2 POUVOIRS :**

Mme HINGRAY Diane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.  
M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent Conseil :

**I. : ADMINISTRATION GENERALE**

**INFORMATION**

I. 1. : Installation de Mme Mélanie CARERIC.

**DELIBERATION**

I. 2. : Mise à disposition de locaux municipaux au bénéfice des activités du relais intercommunal parents assistants maternels de la communauté de communes Auray-Quiberon-Terre-Atlantique.

**II. : FINANCES BUDGET**

**DELIBERATIONS**

- II. 3. : Vote du Compte administratif 2018.
- II. 4. : Vote du compte de gestion 2018.
- II. 5. : Débat d'orientation budgétaire 2019.
- II. 6. : Réajustement des tarifs du pont à bascule.
- II. 7. : Modification du plan de financement des Tribunes.

**III. : TRAVAUX**

**DELIBERATIONS**

- III. 8. : Attribution du marché de travaux pour la réfection des rues du quartier Ler Vras Ler Paris.
- III. 9. : Renouvellement de certains équipements de la salle de Gym du Goh Lanno.
- III. 10. : Traitement des vitres de la Mairie.
- III. 11. : Entretien du parquet de la salle Marie Josèphe LE BORGNE.

#### **IV. : PERSONNEL ET CONCERTATION**

##### DELIBERATION

IV. 12. : Modification des rémunérations des animateurs d'accueil de loisirs.

##### INFORMATION

IV. 13. : Mise à jour de l'organigramme.

#### **V. : CULTURE ANIMATION**

##### DELIBERATIONS

V. 14. : Participation de la commune au XIXème Festival Méliscènes.

V. 15. : Acquisitions de terrains en vue de la construction du Pôle Culturel Eugène LE COUVIOUR.

V. 16. : Pôle culturel Eugène LE COUVIOUR : modification du programme.

#### **VI. : AFFAIRES SCOLAIRES**

##### DELIBERATION

VI. 17. : Participation communale à la scolarisation d'un élève à l'école publique Françoise Dolto de Séné.

#### **VII. : MONDE ASSOCIATIF**

##### DELIBERATION

VII. 18. : Subvention le village des possibles.

#### **VIII. : URBANISME**

##### DELIBERATIONS

VIII. 19. : Modification simplifiée du PLU.

VIII. 20. : Vente terrain place Bohalo.

#### **M. le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 13 DECEMBRE 2018.**

#### **N° DEL2019\_01\_02**

- DEL2018\_07\_01 : Désignation du secrétaire de séance
- DEL2018\_07\_02 : Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 8 novembre 2018

#### **Partie Finances Budget :**

- DEL2018\_07\_03 : Décision modificative n°4
- DEL2018\_07\_04 : Convention d'utilisation des équipements sportifs communaux 2018-2019
- DEL2018\_07\_05 : Participation des communes au Relais Assistantes Maternelles
- DEL2018\_07\_06 : Modification du plan de financement dans le cadre de la programmation DETR pour la construction des tribunes

#### **Partie Travaux :**

- DEL2018\_07\_07 : Réaménagement des locaux des services techniques

- DEL2018\_07\_08 : Estimations sommaires du renouvellement de réseaux électriques sur la commune

### **Partie Personnel et Concertation :**

- DEL2018\_07\_09 : Mise à jour de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires
- DEL2018\_07\_10 : Modification des taux de promotion
- DEL2018\_07\_11 : Mise en place des astreintes au Service technique

### **Partie Urbanisme :**

- DEL2018\_07\_12 : Vente du terrain rue Miliaro / Rue Jean Moulin
- DEL2018\_07\_13 : Cession d'une parcelle à AQTA en vue de la réalisation de la zone de Bréventec

### **Partie Communication :**

- DEL2018\_07\_14 : Vote des tarifs du Centre Multimédia

### **Partie Urbanisme :**

- DEL2018\_07\_15 : Cessions de terrains pour la construction d'un cabinet médical et d'une pharmacie

Aucune observation n'a été portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 8 novembre 2018.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité.**

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Néant.

M. le Maire donne la parole à M. Bernard BODIC.

# I. : Administration générale

## INFORMATION

### I.1. : Installation de Mme Mélanie CARERIC.

Mme Agnès GUYONVARH a démissionné par courrier reçu en mairie le 22 janvier 2019.

En application des dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, la réception par le maire de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste.

Mme Mélanie CARERIC, candidate suivante sur la liste Unis pour Pluvigner est installée dans ces mêmes fonctions.

Elle participera aux commissions Affaires scolaires et Affaires sociales Petite Enfance.

Par ailleurs, Agnès GUYONVARH était membre du CA du CCAS.

En application de l'article R123-9 du code de l'action sociale et des familles, « *Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.* », ce qui désigne Mme Aurélie RIO pour siéger au CA du CCAS.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS – INTERVENTIONS :

M. le Maire procède à l'installation de Mme Mélanie CARERIC.

Il lui souhaite la bienvenue.

## DELIBERATIONS

N° DEL2019\_01\_03

### I.2. : Mise à disposition de locaux municipaux au bénéfice des activités du relais intercommunal parents assistants maternels de la communauté de communes Auray-Quiberon-Terre-Atlantique.

Depuis le transfert du RAM de Pluvigner à l'intercommunalité, le service demeure dans les locaux de la Maison de l'enfance et des activités sont toujours organisées dans la partie ALSH maternels de la Salle Marie-Josèphe Le Borgne et le Foyer de la Madeleine pour le spectacle de Noël.

Il convient d'officialiser cette occupation par une convention de mise à disposition des locaux.

Les frais de fonctionnement des locaux de mis à disposition au sein de la salle LE BORGNE et du Pôle Petite Enfance, liés à leur utilisation par le R.I.P.A.M., dans le cadre de la présente convention, seront supportés par la Communauté de communes qui les acquittera à la Commune selon la répartition suivante :

- Électricité : 2,49% de la dépense annuelle (compteur commun Salle Le Borgne et Pôle Petite Enfance),
- Eau : 2,49% de la dépense annuelle (compteur commun Salle Le Borgne et Pôle Petite Enfance),
- Gaz : 9,44% de la dépense annuelle du Pôle Petite Enfance,
- Entretien des locaux : 9,44% de la dépense annuelle du Pôle Petite Enfance,
- Entretien des vitres : 9,44% de la dépense annuelle du Pôle Petite Enfance,
- Photocopies : refacturation au réel des reproductions du R.I.P.A.M. qui bénéficie d'un code d'utilisation du copieur, selon le barème suivant : 0,0029 € HT pour les copies en noir et blanc ; 0,029 € HT pour les copies en couleurs.

Ces charges de fonctionnement seront révisées annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation-Base 2015- Ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie- France-Ensemble hors tabac

(identification INSEE 001766924) dont la valeur de novembre 2018 est de 102,78 (JO du 14/12/2018).

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire présente les conditions de mise à disposition des locaux du RAM au profit d'AQTA.

M. Bernard ROBIC demande si les locaux demeurent la propriété de la commune.

M. le Maire le confirme.

M. Bernard ROBIC demande si un loyer est perçu.

M. le Maire répond que la mise à disposition est gratuite.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide le principe de cette mise à disposition et autorise M. le Maire à signer tout document.**

## II. : Finances Budget

### DELIBERATIONS

**N° DEL2019\_01\_04**

#### II. 3. : Vote du compte administratif 2018.

**Éléments de contexte.**

L'exécution du budget 2018 traduit un fonctionnement normal des services de la collectivité. Une réduction des dépenses d'investissement liée à la fin de la construction de l'école maternelle l'année précédente est à noter, ainsi qu'une baisse des cessions d'immobilisation qui viennent réduire le résultat. Le contexte démographique d'une augmentation légère de population pourrait expliquer l'augmentation des recettes liées aux services péri et extra scolaires ainsi que le maintien à un niveau satisfaisant des droits de mutation.

**Priorités du budget.**

Les priorités du budget 2018 portaient en investissement sur le solde des marchés de la construction de l'école maternelle et de ses abords ainsi que la finalisation de la salle d'activité de Bieuzy-Lanvaux. Les dépenses réelles d'investissement passent effectivement de 2 711 319,68 € en 2017 à 2 434 283,41 € en 2018, soit une diminution de 10,22%.

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une augmentation de 2,94% passant de 5 704 428,92 € en 2017 à 5 871 979,65 € en 2018.

**Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure.**

Augmentation des dépenses de fonctionnement : cette évolution s'explique essentiellement par deux éléments.

Le premier est la forte augmentation des charges à caractère général (13,30%) qui passent de 1 263 773,38 € à 1 431 886,90 €. Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation des tarifs de l'énergie et de la facturation en 2018 des consommations d'eau et d'assainissement de 2017.

Le second est la très légère augmentation des charges de personnel (1,36% alors que le budget était en hausse de 2,5%) qui peut s'expliquer par certains départs et l'arrêt des TAP mais également par la diminution des absences.

L'augmentation de la part fixe du RIFSEEP du mois de juillet n'avait pas été prévue au budget.

Maintien des recettes de fonctionnement : Sont à noter :

Une augmentation des remboursements sur rémunération du personnel (qui passent de 88 695,33 € à 129 305,74 €), revenant ainsi à un niveau habituel.

Les produits des services augmentent de 3,92% (de 716 659,77 € à 744 761,02 €).

Le produit des impositions augmentent de 3,03% malgré le maintien des taux (de 2 447 260,00 € à 2 521 472,00 €). Les droits de mutation baissent légèrement (de 287 348,34 € à 255 124,34 €).

Les dotations augmentent en raison d'une hausse de la DGF de 51 438,00 € et d'un solde plus important des dossiers de la CAF (qui passent de 477 655,01 € à 528 668,90 €).

Le maintien des recettes de fonctionnement s'explique par la baisse des produits exceptionnels qui retracent les ventes immobilières moins importantes en 2018 (cette ligne passe de 740 145,57 € à 403 000,41 €).

Réduction des dépenses d'investissement : Elle s'explique par la fin de la construction de l'école maternelle et de l'aménagement de ses abords dont les marchés ont été en grande partie soldés en 2017. Ces montants ont été bien plus importants que ceux de la salle Kozh Kastell.

Les dépenses d'investissement passent de 2 711 319,68 € en 2017 à 2 434 283,41 € en 2018.

Réduction des recettes d'investissement : Malgré une grande augmentation du solde d'investissement reporté (1 871 500,85 € contre 543 590,08 € en 2017), les autres recettes baissent.

Le FCTVA est passé de 681 525,00 € en 2017 à 303 213,00 € en 2018.

Les versements d'acomptes et de soldes de subventions d'équipement ont diminué en raison du non achèvement des opérations financées (elles passent de 366 790,98 € en 2017 à 65 288,50 € en 2018).

### Montant du budget consolidé.

La commune de Pluvigner ne comporte qu'un budget principal qui se traduit ainsi :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Excédent 2017	Excédent 2018 cumulé
<b>Fonctionnement</b>	6 556 076.86 €	7 929 989.16 €	800 000.00 €	2 173 912.30 €
<b>Investissement</b>	3 040 856.31 €	2 848 737.71 €	1 871 500.85 €	1 679 382.25 €
			<b>Total</b>	<b>3 853 294.55 €</b>

### Niveau d'épargne brute et d'épargne nette.

Le niveau d'épargne brute de la collectivité, qui correspond à la différence entre les produits et les charges réelles s'élève à 1 847 612,75 €

Le niveau d'épargne nette, que l'on trouve en réduisant de ce montant la valeur des remboursements du capital, s'élève à 1 143 726,04 €.

	2014	évolution	2015	évolution	2016	évolution	2017	évolution	2018
Capacité d'autofinancement brute	1307	↑ 10.79%	1448	↔ 5.73%	1531	↑ 43.28%	2193	↓ -15.76%	1848
Capacité d'autofinancement nette (	655	↑ 26.40%	828	↑ 10.93%	919	↑ 66.93%	1533	↓ -25.41%	1144





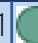
### Niveau d'endettement de la collectivité.

Le montant de la dette au 31 décembre 2018 est de 5 693 133,03 €.

	2014	évolution	2015	évolution	2016	évolution	2017	évolution	2018
Encours de la dette au 31/12	5789	✓ -10.31%	5192	✗ 20.00%	6231	✓ 2.55%	6389	✓ -10.90%	5693

### Capacité de désendettement.

La capacité de désendettement, qui se calcule en rapportant la dette à l'épargne brute, est de 3,08 années.

	2014	2015	2016	2017	2018
Capacité de désendettement	 4.43	 3.59	 4.07	 2.91	 3.08

### Niveau des taux d'imposition.

Les taux d'imposition sont stables depuis de nombreuses années.

TH 12,56%

TFB 17,15%

TFNB 44,15%

Avis favorable de la commission finances.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. le Maire quitte la salle du conseil.

M. Bernard BODIC présente les principaux éléments du CA 2018.

M. Bernard BODIC rappelle qu'une durée de 7 années de capacité de désendettement donne un signal orange et 10 ans, c'est un signal rouge. Ceci nous permet de dire que les finances de la commune sont très saines avec 3,08 années.

Il rappelle que les taux n'ont pas augmenté depuis un très grand nombre d'années.

M. Bernard BODIC présente les documents distribués et demande s'il existe des questions sur le sujet.

Il propose alors le CA au vote.

#### **VOTE :**

**Pour : 26**

**Contre :**

**Abstention : 2**

**Le conseil municipal valide le compte administratif 2018.**

**N° DEL2019\_01\_05**

### II. 4. : Vote du compte de gestion 2018.

Le compte de gestion est tenu par le comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Le compte de gestion doit concorder avec le compte administratif au centime près.

Avis favorable de la commission finances.



**Résultats budgétaires de l'exercice**

20100 - PLUVIGNER

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 696 706,46	7 840 738,35	13 537 444,81
Titres de recette émis (b)	2 855 160,96	8 054 011,99	10 909 172,95
Réductions de titres (c)	6 423,25	124 022,83	130 446,08
Recettes nettes (d = b - c)	2 848 737,71	7 929 989,16	10 778 726,87
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 696 706,46	7 840 738,35	13 537 444,81
Mandats émis (f)	3 042 976,59	6 643 182,10	9 686 158,69
Annulations de mandats (g)	2 120,28	87 105,24	89 225,52
Depenses nettes (h = f - g)	3 040 856,31	6 556 076,86	9 596 933,17
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		1 373 912,30	1 181 793,70
(h - d) Déficit	192 118,60		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 056025

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. AURAY

ETABLISSEMENT : PLUVIGNER

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

20100 - PLUVIGNER

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	1 871 500,85		-192 118,60		1 679 382,25
Fonctionnement	2 089 318,44	1 289 318,44	1 373 912,30		2 173 912,30
<b>TOTAL I</b>	<b>3 960 819,29</b>	<b>1 289 318,44</b>	<b>1 181 793,70</b>		<b>3 853 294,55</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>3 960 819,29</b>	<b>1 289 318,44</b>	<b>1 181 793,70</b>		<b>3 853 294,55</b>

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire présente le compte de gestion dressé par le Trésorier.

**VOTE :****Pour : 27****Contre :****Abstention : 2****Le conseil municipal valide le compte de gestion 2018.****N° DEL2019\_01\_06****II. 5. : Débat d'orientation budgétaire 2019.**

Le débat d'orientations budgétaires présente l'intérêt de débattre des grands choix politiques et budgétaires de la municipalité pour l'année à venir et de se projeter sur l'ensemble du mandat.

La structure proposée pour le DOB 2019 intègre différentes données classées selon deux axes :

- Une analyse rétrospective des dépenses et recettes de fonctionnement : il s'agit ici d'analyser comment ont évolué au cours des 5 dernières années les dépenses et les recettes de fonctionnement afin d'identifier des tendances.
- La présentation d'une prospective 2019-2021 : il s'agit ici de préciser les grandes orientations de la municipalité sur les actions à mener, sur les projets à conduire et de les retranscrire en tendances financières.

Les différentes parties de ce DOB porteront aussi bien sur le fonctionnement et l'investissement que sur les dépenses et les recettes.

L'impact de ces projections sur l'endettement de la commune sera présenté.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente l'évolution des dépenses. Il fait constater que l'augmentation moyenne sur le mandat est de 0,20% alors que les recettes augmentent de 1,16%.

Il retrace ensuite les indicateurs de la santé financière de la commune qui sont très satisfaisants.

Il détaille ensuite les objectifs de maîtrise des dépenses sur les années 2019, 2020 et 2021.

M. le Maire souligne que les dépenses de personnel sont projetées à 1,5% pour 2019 et 2% pour 2020 et 2021.

M. Bernard BODIC en déduit les indicateurs prévisibles sur les 3 années à venir. Ceux-ci demeurent très satisfaisants.

M. Bernard BODIC fait remarquer que ces hypothèses ne prennent pas en compte la suppression de la taxe d'habitation.

M. le Maire répond que cette réforme intégrera une compensation à l'euro près et reconnaît que la question demeure celle de l'évolution de cette recette de compensation.

M. le Maire fait remarquer que les réserves financières de la commune lui permettent d'engager de nouveaux projets avec sérénité.

Concernant la DGF, il fait remarquer qu'elle n'a jamais baissé contrairement à de nombreuses communes.

M. Patrice THOMAS demande pourquoi les intérêts de la dette n'apparaissent pas dans cette projection.

M. Bernard BODIC répond que la dette est parfaitement maîtrisée et que les intérêts de la dette ne représentent pas une dépense sur laquelle il est possible d'agir, c'est une dépense contrainte qui résulte directement des choix d'investissement et donc des emprunts souscrits.

M. Bernard BODIC présente ensuite les projets d'investissement :

- Le carrefour entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue de l'étang.
- Les acquisitions de terrain en 2019. Il précise que ces acquisitions concernent le futur pôle culturel.

M. le Maire indique qu'une autre acquisition est prévue route de Baud.

M. Bernard BODIC continue :

- Salle Kozh-Kastell de Bieuzy-Lanvaux.
- Les liaisons douces, il précise que des travaux sont encore nécessaires pour achever le tronçon Route de Sainte-Anne.
- Éclairage : Il précise qu'il s'agit du centre-ville.
- La maison médicale.

M. le Maire précise que les permis sont accordés et que les terrains vont être vendus. Il indique également que les anciennes douches seront réaménagées.

M. Bernard BODIC poursuit :

- Le pôle culturel.

M. le Maire indique que le projet du pôle culturel intégrera également l'aménagement de l'espace vert.

M. Jean-Pierre GAUTER présente les travaux envisagés sur les tribunes et les courts de tennis.

M. le Maire détaille ensuite les travaux envisagés pour l'accueil de la mairie.

M. Bernard BODIC demande si l'hypothèse de portes automatiques sera maintenue.

M. le Maire répond que le principe sera conservé pour protéger du froid. Il indique également que l'objectif est de séparer les espaces agents et usagers.

M. Bernard BODIC évoque ensuite les travaux rue de la Diligence.

M. le Maire précise que les bâtiments situés près de l'ancienne cantine seront détruits et que des espaces de parking seront réalisés afin de supprimer ceux de la rue Saint-Michel. Il ajoute que des containers enterrés seront implantés.

M. Bernard BODIC précise que des travaux d'importance seront à réaliser dans ce secteur.

M. le Maire ajoute qu'une rencontre avec le vice-président d'AQTA en charge de l'assainissement va bientôt se tenir sur la programmation des travaux à Pluvigner.

M. Bernard BODIC évoque maintenant les travaux du quartier Hirello.

M. Bernard ROBIC indique que la rue Hent Guir est en très mauvais état.

M. le Maire précise que les travaux d'assainissement sont prévus pour le premier semestre.

Il indique que l'objectif est également de sécuriser une liaison douce entre le rond-point du Vorlen et l'église.

M. Bernard ROBIC fait remarquer que cet aménagement devra prendre en compte les nombreux projets d'urbanisation du secteur.

M. Bernard BODIC détaille ensuite les recettes prévisibles sur les 3 prochaines années.

Mme Patricia LE BOULAIRE demande pourquoi la vente de Bréventec n'a pas été inscrite.

M. le Maire répond qu'elle n'a pas été inscrite parce que les projets qu'il permettra de financer ne sont pas inscrits non-plus.

M. le Maire fait remarquer que deux emprunts seront à réaliser.

M. le Maire demande si les conseillers ont des propositions à faire.

M. Vincent LE CLANCHE fait remarquer que concernant l'éclairage, il serait pertinent de traiter la rue Mané Miquel dans laquelle de nombreux véhicules circulent le soir à la sortie des écoles.

M. Bernard BODIC répond que ce secteur est dorénavant achevé, si bien que des travaux de voirie et d'éclairage pourront être réalisés en 2019.

Mme Martine LE CAM demande pourquoi le montant des tribunes a augmenté.

M. Bernard BODIC répond que l'évolution du projet a fait augmenter son coût mais que les résultats d'appel d'offres nous permettront de faire des choix.

M. Bernard ROBIC demande si des logements partagés en direction des personnes âgées ne pourraient pas voir le jour à Pluvigner.

M. le Maire répond que ce type de projet est porté par des privés. Il précise qu'un projet est en cours mais qui n'est pas destiné spécifiquement à des personnes âgées.

M. Bernard ROBIC ajoute que ce sont des projets tout-à-fait pertinents et que des réserves foncières seraient à réaliser pour les favoriser.

M. le Maire répond que l'actuel projet de logements partagés doit être déposé avant le 31 mars sans quoi, il sera proposé de se retourner vers le projet Âge et Vie qui est destiné aux personnes âgées.

M. Vincent LE CLANCHE demande si les projets des ombrières que porte le SDEM est d'actualité.

M. Bernard BODIC répond que ces projets sont portés par Morbihan Énergies.

Mme Aurélie RIO ajoute que cette première expérience permettrait de dupliquer ces projets sur la commune.

M. le Maire précise qu'une ombrière pourrait également être réalisée au complexe sportif pour la pétanque. Il ajoute qu'il est nécessaire de pouvoir consommer sur place la production d'électricité.

M. Vincent LE CLANCHE fait remarquer que tous les nouveaux bâtiments devraient inclure ce type de projet.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019.**

**II. 6. : Réajustement des tarifs du pont à bascule.**

Les tarifs du pont à bascule ont été augmentés au 1<sup>er</sup> janvier. Cependant, le mécanisme ne permet pas d'indiquer des montants arrondis aux 5 centimes près. Il est donc nécessaire d'arrondir les tarifs augmentés aux 10 centimes supérieurs.

Le tableau suivant détaille les nouveaux tarifs proposés.

<b>Pont à bascule</b>	
	<b>2019</b>
Les 30 premières pesées	2,10 €
Les suivantes	1,10 €
0 à 4 999 kg	2,60 €
5 000 kg à 9 999 kg	3,10 €
10 000 kg à 19 999 kg	3,60 €
20 000 kg à 29 999 kg	4,10 €
30 000 kg à 50 000 kg	5,10 €

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les nouveaux tarifs proposés pour le pont-basculé.

M. le Maire précise que cet équipement rapporte 300 € par an et coûte 1 000 €.

Il indique également qu'une rencontre a eu lieu avec AQTA pour leur transférer cette zone.

Il ajoute que la suppression de ce pont-basculé permettrait d'optimiser le foncier.

M. Bruno RICHARD indique qu'un autre pont-basculé existe sur la commune.

M. Yvonnick GUEHENNEC précise cependant que ce sont des ponts-basculés privés.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces tarifs.**

**II. 7. : Modification du plan de financement des Tribunes.**

Au cours de la finalisation du projet avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, quelques améliorations ont été apportées :

- la partie arrière des tribunes a été occultée par des parois en verre afin de limiter les courants d'air ;
- la partie inférieure des tribunes va être aménagée afin de pouvoir réaliser un stockage ;
- les gradins en béton seront aménagés de lattes en bois au niveau de l'assise.

Le tableau suivant peut être proposé :

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC		
Maîtrise d'œuvre	32 500,00 €	39 000,00 €	DETR	54 000,00 €
Travaux	480 000,00 €	576 000,00 €	PST	100 000,00 €
			Autofinancement	461 000,00 €
Total	512 500,00 €	615 000,00 €	Total	615 000,00 €

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les évolutions financières du projet.

M. le Maire indique qu'au départ, la dépense était de 500 000 € sans subvention. Maintenant, le projet passe à 615 000 € parce que des subventions ont été perçues.

M. Yvonnick GUEHENNEC déplore que ce type de projet arrive toujours avec des surcoûts.

Mme Martine LE CAM demande ce qui a motivé les prestations supplémentaires.

M. le Maire répond que des locaux de stockage vont être implantés.

Mme Martine LE CAM demande ce qui aurait été fait si aucune subvention n'avait été obtenue.

M. le Maire répond que ces locaux de stockage présentent également une opportunité de rangement pour les services techniques.

Il ajoute qu'il s'agit de tarifs estimatifs et que les architectes ont tendance à gonfler les prévisions.

Mme Jacqueline LE LETTY demande si ce n'est pas risqué de mettre des parois en verre.

M. Bernard BODIC répond qu'elles sont en hauteur sur l'arrière des tribunes.

Mme Martine LE CAM reconnaît que c'est important de prévoir une protection sur l'arrière.

Elle demande un vote à bulletins secrets.

**VOTE :**

**Pour : 22**

**Contre : 3**

**Abstention : 4**

**Le conseil municipal valide ce nouveau plan de financement.**

## III. : Travaux

### DELIBERATIONS

**N° DEL2019\_01\_09**

#### **III. 8. : Attribution du marché de travaux pour la réfection des rues du quartier Ler Vras Ler Paris.**

Une dernière phase de travaux doit être mise en œuvre au premier semestre 2019 sur les voies de circulation et les espaces divers situés entre la rue des Fontaines et la rue Abbé le Barh.

Sont à réaliser :

- Des terrassements divers ;
- La réfection des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ;

- La réadaptation de la voirie et des Parkings ;
- La création d'allées piétonnes ;
- L'aménagement d'espaces verts ;
- L'adaptation d'équipements de sécurité ;

Un marché public a été lancé et c'est l'entreprise Colas de Local Mendon qui a été désignée.

Le coût des travaux est de 318 421,61 € HT soit 382 105,93 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les travaux.

M. le Maire fait remarquer que pour ce projet, une économie de plus de 100 000 € a été réalisée.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide la mise en œuvre de ces travaux.**

**N° DEL2019\_01\_10**

**III. 9. : Renouvellement de certains équipements de la salle de Gym du Goh Lanno.**

Certains équipements destinés à la pratique de la gymnastique sont usagés. Il est nécessaire de les remplacer.

À l'issue de la consultation de trois fournisseurs, le remplacement de ces équipements devrait être confié à l'entreprise la mieux disante Gymnova.

Le coût de l'ensemble de ces équipements divers au nombre de 16, est de 5 253,50 € HT, soit 6 304,20 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les acquisitions.

M. le Maire précise que ces équipements ont 35 ans et qu'ils ont déjà été rénovés.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide l'achat de cet ensemble.**

**N° DEL2019\_01\_11**

**III. 10. : Traitement des vitres de la Mairie.**

Afin d'améliorer les conditions de travail à la Mairie, il est nécessaire de réaliser plusieurs opérations :

- Adaptation de protection des vitres des nouveaux bureaux de l'étage supérieur afin de maîtriser les fortes chaleurs de l'été ;
- Traitement de la confidentialité dans le cadre des bureaux de la Police Municipale ;

Les travaux seront mis en œuvre par l'EURL Solution Vitrage Glanstint.

L'estimation des travaux est de 898,05 HT, soit 1 077,66 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Bernard BODIC présente les travaux envisagés.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide la mise en œuvre de ses équipements.**

**N° DEL2019\_01\_12**

**III. 11. : Entretien du parquet de la salle Marie Josèphe LE BORGNE.**

L'entretien du sol de la salle Marie Josèphe LE BORGNE est réalisé régulièrement.

Les travaux seront mis en œuvre par l'entreprise (Ponçage Parquet de Bretagne) à Brest.

L'estimation des travaux est de 1 004,08 € HT, soit 1 250,50 € TTC.

Avis favorable de la commission travaux.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les travaux.

Mme Martine LE CAM demande s'il s'agit d'un ponçage.

M. Bernard BODIC répond qu'il s'agit d'un traitement.

Mme Martine LE CAM fait allusion au film projeté aux vœux. Elle demande le prix.

M. le Maire répond que le tarif était de 2 500 € environ.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide la mise en œuvre de ces travaux.**

**IV. : Personnel et Concertation**

**DELIBERATIONS**

**N° DEL2019\_01\_13**

**IV. 12. : Modification des rémunérations des animateurs d'accueil de loisirs.**

Afin de tenir compte de l'augmentation du SMIC, il est nécessaire de modifier la rémunération des animateurs des accueils de loisirs qui n'a pas été revalorisé depuis quelques années.

Le tableau suivant donne les différents niveaux de rémunération :

	<b>JOURNEE en Brut ALSH été</b>	<b>JOURNEE en Brut Petites vacances</b>
<b>DIPLOME</b>	<b>2019</b>	
BPJEPS	80.24€	75.22€
BAFD	80.24€	75.22€
Stagiaire BAFD	75.23€	70.21€
BAFA responsable de séjour	72.71€	Pas concerné
BAFA	70.21€	65.20€
Stagiaire BAFA	60.18€	55.16€
BAFA + SB	72.71€	67.70€
Sans qualification	45.14€	40.12€

Les animateurs font 9h l'été et 8h30 pendant les petites vacances.

Pour les séjours, ils bénéficient de la même rémunération avec un supplément de 30€.

Pour les garderies, il s'agit d'un forfait de 15€ pour une garderie du soir et matin.

Ces évolutions entraineront une augmentation d'environ 3 500€.

Avis favorable de la commission du personnel.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire présente l'évolution des tarifs.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces nouveaux montants.**

## INFORMATION

### IV. 13. : Mise à jour de l'organigramme.

À la suite de quelques évolutions dans l'organisation du personnel et de la création d'un poste d'ASVP, l'organigramme des services a été mis à jour.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire présente l'évolution de l'organigramme.

Il indique que ces évolutions concernent le départ du RAM, l'évolution de la communication et la création du poste d'ASVP.



## V. : Culture Animation

### DELIBERATIONS

N° DEL2019\_01\_14

#### V. 14. : Participation de la commune au XIXème Festival Méliscènes.

Dans le cadre de sa collaboration avec le Centre culturel Athéna d'Auray, un spectacle aura lieu à Pluvigner.

Le spectacle retenu cette année est "Clic" par la Compagnie Des fourmis dans la lanterne.

Il sera donné le samedi 16 mars à 14h, 15h30, 17h et 18h30 salle de La Madeleine.

Le coût est de 1 688 € TTC pour la troupe auxquels s'ajoutent des frais kilométriques de 230.15 €, les taxes afférentes au spectacle (SACEM, SACD...), les frais de décentralisation à régler à la commune d'Auray (550 €) et les frais de communication à régler à l'imprimeur (150 €).

Le prix des billets est à 6 € (tarif unique).

Une même délibération sera prise par le conseil municipal d'Auray afin de permettre la signature d'une convention entre nos deux communes.

#### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme Sylvie OLLIVIER présente le projet de spectacle réalisé en collaboration avec la Commune d'Auray.

#### **VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ce budget et arrête le prix des entrées à 6 €.**

N° DEL2019\_01\_21 *(annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2019\_01\_15 pour erreur informatique)*

#### V. 15. : Acquisitions de terrains en vue de la construction du Pôle Culturel Eugène LE COUVIOUR – Rectificatif.

En marge des réflexions sur l'implantation du Pôle Culturel Eugène LE COUVIOUR, deux opportunités se sont présentées. Il s'agit du bar et du garage.

L'acquisition de ces deux bâtiments permettrait de disposer d'une emprise foncière bien mieux appropriée pour l'implantation du Pôle culturel.

Deux propositions ont été formulées par les propriétaires respectifs :

- 180 000 € pour le bar,

- 220 000 € pour le garage.

Ces deux propositions correspondent à l'avis des domaines.

Il est envisagé de signer les compromis afin de sceller la transaction qui ne pourra intervenir avant le 1<sup>er</sup> juin pour le bar et le 31 octobre pour le garage.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme Sylvie OLLIVIER présente la proposition d'acquisition de ces deux terrains bâtis.

M. le Maire précise que ces deux bâtiments ont été visités par le service des domaines.

Il ajoute que ces acquisitions permettront de mieux implanter le pôle culturel et de moins rogner l'espace vert.

Il détaille ensuite les grands axes du projet qui permettront d'étendre le centre-ville sur le nord.

M. le Maire indique que les bâtiments seront démolis. Il ajoute que les compromis seront signés rapidement.

M. le Maire remercie les conseillers et ajoute que « nous n'avons pas le droit de nous tromper sur ce projet ».

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces acquisitions et autorise M. le Maire à signer les compromis de vente.**

**N° DEL2019\_01\_16**

**V. 16. : Pôle culturel Eugène LE COUVIOUR : modification du programme.**

La perspective de l'acquisition de deux parcelles contiguës à l'Espace Saint-Michel conduit à modifier les indications d'implantation initialement inscrites au programme.

Ce nouveau foncier disponible permet d'envisager une implantation plus au sud.

Par ailleurs, afin de gérer au mieux la question de l'insertion de ce nouvel équipement dans son environnement qu'est l'Espace Saint-Michel, il est souhaitable d'intégrer l'aménagement de cet espace vert dans le cadre du marché global de maîtrise d'œuvre.



**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme Sylvie OLLIVIER présente les modifications au programme qu’induit la nouvelle implantation qu’ont permis ces acquisitions.

M. le Maire précise qu’étendre ce projet à l’espace vert permet d’avoir une réelle cohérence.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces modifications du programme de construction du Pôle Culturel Eugène LE COUVIOUR.**

## VI. : Affaires scolaires

### DELIBERATION

N° DEL2019\_01\_17

#### VI. 17. : Participation communale à la scolarisation d'un élève à l'école publique Françoise Dolto de Séné.

Un élève de Pluvigner est scolarisé à l'école Françoise Dolto à Séné en classe d'IME.

Dans le cadre de la participation au forfait scolaire, la commune de Séné sollicite notre intervention.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. le Maire précise qu'il s'agit du cout d'un élève pluvignois.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide la participation au forfait scolaire pour cet élève sur la base du coût de l'élève.**

## VII. : Monde associatif

### DELIBERATION

N° DEL2019\_01\_18

#### VII. 18. : Subvention le village des possibles.

La réunion publique de lancement du village des possibles est prévue le vendredi 8 mars à 20h à la Salle de la Madeleine.

Le film « Après Demain » sera projeté en contrepartie d'une participation de 300 €.

L'association Le Cap des Possibles sollicite la commune pour le versement d'une subvention.

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. le Maire présente la proposition de subvention.

Mme Aurélie RIO présente le projet de l'association.

**VOTE :**

**Pour : 29**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide l'attribution d'une subvention de 300€ à l'association Le Cap des Possibles.**

## VIII. : Urbanisme

### DELIBERATIONS

N° DEL2019\_01\_19

#### **VIII. 19. : Modification simplifiée N°2 du PLU : définition des objectifs et des modalités de mise à disposition du public du projet de modification du PLU.**

Suite à l'adoption du PLU, différentes erreurs matérielles ont été relevées. Par ailleurs, l'aménagement de la zone de Brévencq se heurte à une règle trop stricte d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.

Le projet de la deuxième modification simplifiée du PLU consiste donc à rectifier les différentes erreurs matérielles repérées et de modifier l'article 1 AU 6 - Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques pour le secteur 1 AUi.

La procédure de modification peut être mise en œuvre lorsque :

- il n'est pas porté atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- il n'est pas prévu de réduction de zone naturelle et forestière (N), agricole (A) ou d'espace boisé classé (EBC) ;
- il n'est pas prévu de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

La modification peut être conduite sous une forme simplifiée à condition de ne pas :

- majorer de plus de 20% les droits à construire d'une zone ;
- diminuer les possibilités de construire ;
- diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

La procédure de modification simplifiée peut également être menée pour rectifier une erreur matérielle.

Dans le cas d'un PLU communal, comme celui de Pluvigner, la modification simplifiée est engagée à l'initiative du Maire et le Conseil municipal délibère sur les modalités de mise à disposition du dossier au public.

Ce dossier est mis à disposition du public pour une durée d'un mois, il est constitué des éléments suivants, dont la liste est limitativement prévue par le code de l'urbanisme :

- le projet de modification ;
- l'exposé des motifs ;
- le cas échéant, l'avis des personnes publiques associées (PPA).

La modification simplifiée est approuvée par délibération du Conseil Municipal au minimum un mois après la mise à disposition au public du dossier.

#### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Michel LE FUR présente le projet de modification simplifiée ainsi que la procédure à suivre. Il détaille ensuite les points qui feront l'objet d'une modification.

M. le Maire précise qu'en l'absence de modification, on pourrait être dans des situations de blocage.

**VOTE :**

Pour : 29

Contre :

Abstention :

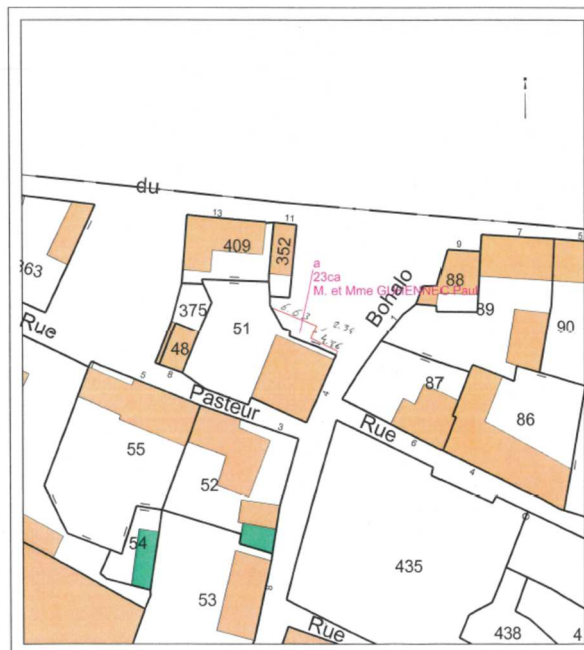
Le conseil municipal valide ces conditions de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée.

N° DEL2019\_01\_20

**VIII. 20. : Vente terrain place Bohalo.**

Au niveau de la Place Bohalo, une entrée de parcelle avait été déclassée du domaine public.

L'estimation des domaines a conduit à arrêter un prix de cession à 600 €.



**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Michel LE FUR présente le projet de cession.

**VOTE :**

Pour : 29

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide cette cession.

**INFORMATION**

**Date du prochain conseil municipal :**

Jeudi 7 mars 2019 à 19h30

Affiché en Mairie  
le 15 février 2019,  
Le Maire, Gérard PILLET.  
Le secrétaire.